

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **19 mai 2020** à 20 h, à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19, les conseillers avaient le choix d'y participer en personne ou par vidéoconférence. Étant donné leur présence à l'Hôtel de Ville, des mesures sanitaires et de distanciation étaient mises en place.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5

Sont présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics
 Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière

Absence motivée : Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

135-05-2020 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne tout en respectant les mesures sanitaires et de distanciation.

QUE la séance extraordinaire du conseil du 19 mai 2020 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

136-05-2020 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Madame Julie Tessier, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 20h, le 19 mai 2020, par vidéoconférence.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture de l'avis de convocation*
- 3. Adoption de l'ordre du jour*
- 4. Engagement des PPP pour la saison estivale 2020*
- 5. Nouveau contrat entre la Ville de Saint-Gabriel et la Société Protectrice des Animaux Régionale*
- 6. Achat pour un horodateur*
- 7. Abolition du poste de Directeur des communications et du développement culturel*
- 8. Période de questions*
- 9. Clôture et levée de la séance*

Donné à Saint-Gabriel, ce 13 mai 2020, par Michel St-Laurent, Directeur général et greffier.

137-05-2020 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 19 mai 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

138-05-2020 **4. ENGAGEMENT DES PPP POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de trois (3) salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2020, dont les noms figurent plus-bas :

- ❖ Sébastien Paquette
- ❖ Gabriel Desrosiers
- ❖ Willy Tompkins

QUE ces employés soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et soient sous l'autorité du Directeur des travaux publics, Simon Gariépy ;

QUE ces employés soient rappelés au travail, si nécessaire, après avoir reçu les consignes du Ministère de la santé public concernant l'ouverture des plages et des parcs.

Adoptée à l'unanimité

139-05-2020 **5. NOUVEAU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL ET LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX RÉGIONALE**

ATTENDU QU'afin de mettre en œuvre la nouvelle loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens a été édicté le 20 novembre 2019 et est entré en vigueur le 3 mars 2020.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente avec la Société Protectrice des Animaux Régionale qui est nécessaire depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Adoptée à l'unanimité

6. ACHAT POUR UN HORODATEUR

REPORTÉ

140-05-2020 **7. ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU QUE la Ville procède actuellement à l'analyse en vue de la constitution de son budget pour l'année 2021-2022 ;

ATTENDU QUE la Ville en est venue à la conclusion qu'une réorganisation administrative était nécessaire ;

ATTENDU QUE le poste de Directeur des communications et du développement culturel sera aboli dans le cadre de cette réorganisation administrative ;

ATTENDU toutes les circonstances de cette affaire.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

D'ENTÉRINER la décision d'abolir le poste de Directeur des communications et du développement culturel.

D'ENTÉRINER la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé portant le numéro d'identification 01-30 ;

D'AUTORISER Michel St-Laurent, le Directeur général et greffier, à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à l'employé portant le numéro d'identification 01-30 conformément aux documents de terminaison d'emploi ;

D'AUTORISER Michel St-Laurent, le Directeur général et greffier, à signer l'éventuel document de transaction et quittance ;

DE DONNER instructions à Michel St-Laurent, le Directeur général et greffier, d'acheminer une copie de la présente résolution à l'employé portant le numéro d'identification 01-30.

Adoptée à l'unanimité

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

141-05-2020

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 19 mai 2020 soit levée à 20h52.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 20^{ième} jour de mai 2020.

Gaétan Gravel, Maire